



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION SAINT-JEANNAISE**

**RAPPORT ANNUEL SUR
L'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2007

I - LA COLLECTE DES DECHETS

► Collecte des ordures ménagères

La population DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) concernée sur les 17 communes (communes membres de la communauté de communes plus Eclose, Crachier et Chezeneuve) est de 16 284 habitants, au 1/01/2006.

La collecte des ordures ménagères au plus près du domicile est assurée une fois par semaine (deux fois pour le centre ville de Saint-Jean de Bournay), les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 3h à 12h, en régie directe par la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise.

L'étendue du territoire à couvrir (14 communes membres + 3 communes) nécessite l'intervention de deux équipes (un chauffeur et deux rippers par équipe), et la collecte est organisée de façon à n'effectuer qu'une seule rotation jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 situé à Penol.

► Déchèterie

Une déchèterie est gérée en régie directe par la Communauté de Communes. Les horaires d'ouverture sont :

Jours de la semaine	ETE	HIVER
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Mardi au vendredi	10H00 – 12H00	10H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Samedi	9H00 – 12H00	9H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Sauf : dimanche, lundi et jours fériés		

L'accès à la déchèterie est réservé aux usagers domiciliés sur la communauté de communes.

Les déchets des particuliers sont reçus à titre gratuit sans limitation de volume. En ce qui concerne les déchets de professionnels (artisans, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs...), seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers non spéciaux seront admis à la déchèterie et soumis à tarification (sauf papiers et cartons).

Les particuliers peuvent y déposer les encombrants non-recyclables, les métaux, les papiers et cartons, le verre, les huiles minérales, les batteries usagées, les piles, les journaux et les emballages (plastique, métallique, ...), les déchets verts, les gravats.

Pour l'année 2007, ont été comptabilisés 19 282 entrées sur la déchèterie.

La population DGCL y compris résidences secondaires concernée sur les 14 communes est de 14 723 habitants.

➤ Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire (verre, emballages, papiers) sont en place dans toutes les communes de la Communauté de communes et dans les communes associées (situation au 31-12-2006) :

- un à Chèzeneuve, Crachier, Lieudieu, Royas, Sainte Anne sur Gervonde, Eclose et Tramole
- deux à Beauvoir de Marc, Culin, Meyssiez, Meyrieu les Etangs, Saint Agnin sur Bion, Savas-Mépin et Villeneuve de Marc,
- trois à Artas,
- quatre à Châtonnay,
- Treize à Saint Jean de Bournay.

Des points d'apport volontaire partiel complète le dispositif.

La population DGCL concernée sur les 17 communes est de 16 284 habitants.

II - LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Les filières sélectives

La gestion des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire est coordonnée par le SICTOM des Pays de la Bièvre. La collecte est assurée par le biais de la société ONYX, et le tri par celui de la société SERNED (filiale de SERPOL).

La gestion des déchets issus de la déchèterie est coordonnée par le personnel de la Communauté de communes. Les cartons, les métaux et les batteries usagées collectés à la déchèterie sont évacués par une société privée : Arc en ciel, basée à Izeaux, qui en assure le recyclage. Les huiles minérales sont prises en charge par la Société de Ramassage et de Régénération des Huiles Usagées (SRRHU) qui assure à la fois la collecte et le recyclage.

Désormais, suite à la contractualisation par convention avec Agro-compost, les déchets verts collectés à la déchèterie seront à terme traités sur le site d'Eyzin-Pinet pour être transformés en compost. Les particuliers peuvent dès maintenant apporter directement et gratuitement leurs déchets verts triés sur le site de traitement d'Agro-compost en présentant leur redevance d'ordures ménagères.

Par ailleurs, les particuliers qui le désirent, peuvent acquérir des composteurs individuels à prix réduit. Le SICTOM centralise les commandes, réceptionne les livraisons et les mets à dispositions des particuliers. Le fournisseur est la société PWS, basée à Nurieux dans l'Ain.

L'objectif est de diminuer la quantité de déchets verts apportée par les particuliers à la déchèterie. 826 composteurs ont été acquis par des particuliers depuis le 12/12/2001 (dont 105 en 2007).

➤ Les autres filières

Les déchets collectés à domicile sont enfouis au CET (Centre d'Enfouissement Technique) de classe 2 situé à Penol sous la responsabilité de la société SERNED.

Les encombrants non-recyclables collectés à la déchèterie sont évacués par la société Arc en Ciel, vers le CET de classe 2 à Penol.

III - LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	2003	2004	2005	2006	2007
Tonnages enfouis Ordures ménagères Pour 17 communes	3449.00 tonnes	3576.54 tonnes	3 654.64 tonnes	3720.80 tonnes	3 714.10 tonnes
Verre ⁽¹⁾	481.30 T	490.44 T	490.52 T	495.38 T	518.18 T
Emballages ⁽²⁾	116.37 T	126.26 T	125.55 T	133.23 T	143.30 T
Journaux – revues ⁽²⁾	287 T	320.29 T	327.53 T	340.46 T	354.40 T
Papiers - cartons	146.26 T	134.56 T	164.05 T	168.07 T	191.78 T
Métaux	287.68 T	223.16 T	242.44 T	206.98 T	278.39 T
Encombrants inertes non recyclables	882 T	998 T	1 084.66 T	1 257.30 T	1 330.50 T
Huiles minérales	9 T	8.270 T	8.5 T	11.6 T	
Batteries usagées	11.70 T	7.45 T	10.39 T	7.56 T	0.45 T
Gravats	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Déchets verts	non mesurable	921.86 T	842.46 T	851.28 T	976.80 T
Piles	1.2 T	1.5 T	0.319 T	0.63 T	0.992 T

⁽¹⁾ verre provenant de la déchèterie et des points d'apport volontaire.

⁽²⁾ déchets provenant des points d'apport volontaire.

Armoire DMS :

	2005	2006	2007
Huile friture	0.37	0.224	0.124
Néons	0.1	0.16	0.172
Peintures	1.49	2.079	3.586
Acides liquides	0.21	0.124	0.05
Radio	0.013	0.115	0.025
Solvant	0.16	0.62	1.234
Aérosols	0.007		0.027
Produits réactifs		0.03	0.036
Phytosanitaire		0.066	0.045

(Exprimé en tonne).

Médibus :

Depuis le 23 Mai 2007, la Communauté de Communes prend en charge le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux. Une convention a été signée avec la société Véolia. Le médibus se rend une fois par trimestre sur la commune de St Jean de Bournay et collecte ces déchets pour les acheminer vers l'usine d'incinération la plus proche afin qu'ils suivent un traitement spécifique.

IV - LE COÛT DU SERVICE

	2005	2006	2007	2007/2006
Collecte à domicile	307 606.64	332 839.95	352 817.72	6%
Traitement	213 308.00	213 872.53	219 585.77	3%
Déchèterie	172 546.15	203 609.44	229 525.27	13%
Coût global du service	693 460.79	750 321.92	801 928.76	7%

La répartition des frais de gestion est établie en proportion du volume de dépense de chaque activité. Les données ont été retraitées pour être représentatives de l'exercice.

50% de la hausse du service provient de l'accroissement d'activité de la déchèterie en volume et en traitement. 39% de la hausse procède du coût de collecte. 11% sont imputables au coût de traitement.

V - FINANCEMENT

Le financement du service est assuré par :

➤ **la redevance annuelle ordures ménagères payée par tous les particuliers et assimilés**

Pour 2007, son produit s'est monté à 772 353,57 €.

Tarifification des particuliers

	2003	2004	2005	2006	2007
Résidence principale et secondaire					
Une personne seule	66.72	70.08	73.56	76.56	87.96
Deux personnes et plus	103.44	108.60	114.00	118.68	136.32

➤ **la redevance ponctuelle déchets industriels payée par les entreprises venant faire des dépôts à la déchèterie,**

Pour 2007, son produit s'est monté à 3 119,52 €.

Les apports des professionnels sont soumis à tarification selon les quantités :

Volumes d'apport	Prix
0,5 m3	8 euros
1 m3	16 euros
2 m3	32 euros
3 m3	48 euros
4 m3	64 euros
5 m3	80 euros
6 m3	96 euros

➤ **la facturation de prestation de services pour les 3 communes extérieures à la Communauté**

Pour 2007, son produit s'est monté à 47 286,91 €

➤ **la reversion du prestataire déchèterie pour les déchets valorisables**

Pour 2007, son produit s'est monté à 18 393,68 €

Le cumul des recettes est donc de 841 153,68 € pour 2007.

L'exercice présente donc un résultat positif. L'excédent est affecté en compensation du résultat négatif de l'exercice antérieur.

VI - OBSERVATIONS, PERSPECTIVES D'AVENIR

La priorité est de satisfaire le plus rapidement possible aux obligations de la loi du 13 juillet 2002, en maintenant les redevances à un niveau acceptable pour la population.

1) **Optimiser les recettes**

- Faire évoluer la tarification et le recouvrement des déchets des professionnels.

2) **Améliorer la gestion de la déchèterie et de la collecte**

- Depuis que la collecte des déchets verts et des gravats se fait en bennes, la déchèterie se trouve saturée. Plusieurs scénarii d'évolution sont possibles : agrandissement de la déchèterie actuelle, création d'une deuxième déchèterie, déchèterie mobile, ... ;
- Une étude du SICTOM a permis de déboucher sur une collecte sélective des Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cette collecte sélective a été mise en place en Décembre et nécessite quelques aménagements du site (panneaux pare-vue) et un renforcement de la signalétique.
- Améliorer la comptabilité analytique.

ANNEXE : suivi statistique

